

# AIDE AUX FESTIVALS



## OBJECTIFS

- favoriser et promouvoir l'identité créative du territoire stéphanois,
- développer l'attractivité économique et le rayonnement du territoire stéphanois,
- encourager le maillage entre les institutions culturelles et les acteurs culturels indépendants,
- soutenir les artistes et événements émergents contribuant à l'identité du territoire stéphanois,
- dynamiser et animer la Ville,
- favoriser la diversité culturelle, la pluralité des esthétiques et des publics touchés.

## CONDITIONS DE RECEVABILITÉ DE LA DEMANDE

### ➤ Types de bénéficiaires

- personnes morales développant un projet culturel et artistique d'intérêt général au service du territoire stéphanois,
- structures justifiant d'une expérience dans l'organisation événementielle.

### ➤ Types de projets

- manifestations événementielles d'une durée de 2 jours minimum et dont le nombre de propositions artistiques est significatif,
- projets implantés sur le territoire stéphanois,
- projets complémentaires aux offres culturelles proposées par les lieux permanents.

### ➤ Composition du dossier

- dossier unique de demande de subvention Cerfa n°12156\*03,
- PV de la dernière Assemblée générale signé du président,
- projet et budget du festival,
- budget de l'année en cours à la date du dépôt de dossier,
- compte de résultats et bilan du dernier exercice clos,
- compte-rendu du dernier Conseil d'Administration,
- RIB de l'association,
- compte-rendu d'activité de l'édition précédente du festival (mentionnant le détail de la programmation ainsi que la fréquentation du public).

### ➤ Calendrier du dossier

15 octobre pour une demande sollicitée pour l'année suivante.

## CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DE LA DEMANDE

### La municipalité s'appuiera sur les critères suivants

- singularité et prise de risque dans la ligne artistique,
- valorisation et développement de l'identité stéphanoise,
- rayonnement du festival : zone de chalandise du public, retours médias...
- complémentarité de l'offre avec les autres festivals, institutions et acteurs indépendants,
- dynamique et vie associative, bénévolat, capacité à gérer un projet culturel,
- prise en compte des enjeux liés au développement durable,
- soutien aux artistes émergents du territoire : programmation, co-productions, action culturelle...
- capacité à développer des actions d'évaluation : étude des publics, études d'impacts...
- implantation du festival dans la ville : festival Off, espace public, action participative, animation de la Ville,
- soutien à l'emploi artistique,
- durabilité du festival,
- diversité des financements,
- capacité de gestion et d'organisation.

## MODALITÉS DE VERSEMENT

- Pour toute subvention inférieure ou égale à 8 000 €, un seul versement à la notification de la subvention.
- Pour toute subvention supérieure à 8 000 € :
  - 80 % à la notification de la subvention,
  - le solde sur présentation du budget réalisé ou en cours de réalisation de l'objet de la subvention adressé à la collectivité au plus tard le 1<sup>er</sup> décembre de l'année.

## RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Dossier à retirer et à déposer à la Direction des Affaires culturelles  
20, rue Tarentaise - 42 000 Saint-Étienne

Téléchargement possible sur le site de la Ville de Saint-Étienne,  
rubrique « Sainté et vous » :

=> Association / « créer et gérer une association » - onglet « liens utiles ».